

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 92.00.625.024.1 DU 31 MARS 1992

Bascules à équilibre automatique BIZERBA modèle B-D

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

BIZERBA WERKE-WILHELM KRAUT GMBH & Co KG, Postfach 1140, 7460 Balingen (Allemagne).

DEMANDEUR

BIZERBA France, rue de Malacombe, BP 32, 38290 Saint Quentin Fallavier.

CARACTERISTIQUES

Les bascules à équilibre automatique BIZERBA modèle B-D sont constituées par :

– un dispositif mesureur de charge qui peut être l'un des suivants :

- BIZERBA modèle MCI 10 000 objet de la décision n° 92.00.642.008.1 du 14 janvier 1992 (1),

- BIZERBA modèle MCE objet de la décision n° 92.00.642.010.1 du 14 janvier 1992 (2)

et dont le dispositif équilibreur et transducteur de charge peut être constitué par un capteur ATEX type FA 6000 objet de l'autorisation d'établissement de fiches techniques n° 85.4.01.651.6.3 du 5 avril 1985,

– un dispositif récepteur de charge PRECIA modèle D objet de la décision n° 92.00.641.001.1 du 30 mars 1992 (3) constitué d'un tablier métallique et d'un faux tablier en acier mécanosoudé reposant par l'intermédiaire de billes, sur un dispositif transmetteur de charge constitué par un système de leviers associé à un communicateur au bout duquel est monté le capteur.

Le dispositif équilibreur et transducteur de charge, le dispositif récepteur de charge sont contenus dans un cadre métallique mécanosoudé permettant l'encastrement de la bascule.

Leurs caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

Modèle à échelon unique (3 000 d)

Portée maximale	Dimensions		Nombre maximal d'échelons
	Longueur	Largeur	
de 600 kg	de 0,8 m	de 0,8 m	3 000
à 6 t	à 2,5 m	à 2,5 m	

(1) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 122.

(2) Revue de Métrologie, janvier 1992, page 128.

(3) Revue de Métrologie, mars 1992, page 432.

Modèle à échelon unique (6 000 d)

Portée maximale en kg	Portée minimale en kg	Echelons en g	Dimensions en m	
			Longueur	Largeur
600	5	100	de 0,8 à 2,50	de 0,8 à 2,50
1 200	10	200		
3 000	25	500		
6 000	50	1 000		

Modèle à échelons multiples (3 x 3 000 d)

Portée maximale en kg	Portée minimale en kg	Etendue de pesage en kg et valeur des échelons correspondants en g	Dimensions en m	
			Longueur	Largeur
1 500	5	0 à 300 : 100	de 0,8	de 0,8
		300 à 600 : 200		
		600 à 1 500 : 500		
3 000	10	0 à 600 : 200	à	à
		600 à 1 500 : 500		
		1 500 à 3 000 : 1 000		
6 000	25	0 à 1 500 : 500	2,50	2,50
		1 500 à 3 000 : 1 000		
		3 000 à 6 000 : 2 000		

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

INDICATIONS PARTICULIERES

La mention "INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION" doit être apposée sur le dispositif indicateur à proximité immédiate des résultats de pesage lorsque le dispositif mesureur de charge utilisé n'est pas muni du dispositif de scellement prévu par la décision d'approbation ou lorsque les connexions entre le capteur et le dispositif mesureur de charge ne sont pas toutes scellées.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les caractéristiques métrologiques des instruments étant dépendantes les unes des autres, la preuve de la compatibilité du dispositif récepteur de charge au dispositif mesureur de charge utilisé devra être apportée lors de la vérification primitive.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Rhône-Alpes et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Photographie n° 5664.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPÊCHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION RÉGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGÉNIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET



■ N° 5664

BASCULES A EQUILIBRE AUTOMATIQUE BIZERBA B-D

